

Maisons-Alfort, le 4 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS *

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation phytopharmaceutique MILAGRO 240, revente de INNOVATE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA Agro S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation de revente MILAGRO 240.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence INNOVATE dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2110020, détenue par CHEMINOVA Agro A/S est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour MILAGRO 240 est bien strictement identique à celle du produit de référence INNOVATE ;

Considérant que les documents administratifs requis, incluant les attestations croisées en produit formulé ont été fournis et sont conformes ;

L'Anses émet un avis **favorable** à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MILAGRO 240, présentée par SYNGENTA Agro S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit INNOVATE.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : MILAGRO 240, PVEN

* Cet avis reprend les éléments transmis à la Direction générale de l'alimentation par note du 13 novembre 2012 sans y apporter de modification.